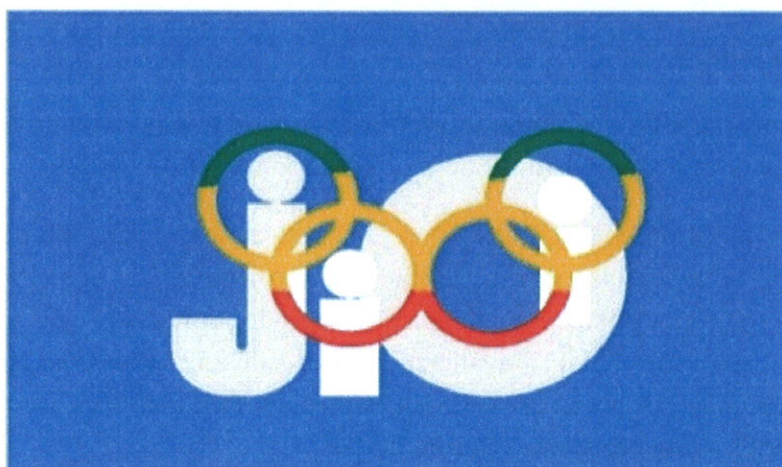


Réunion du Conseil International des Jeux
Session extraordinaire

20 octobre 2015



Saint – Denis

LA REUNION

PROCES VERBAL

Plus d'autres questions n'étant posées, l'ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Adoption des procès- verbaux des réunions précédentes

A l'unanimité, les membres du CIJ confirment l'adoption des procès - verbaux des 1^{er}, 2 et 4 août 2015. Des modifications sont apportées aux propositions de procès - verbaux des 6, 8 et 9 août 2015 qui sont adoptés en prenant en compte les observations. Tous ces procès – verbaux figurent en annexe.

Après discussions, il est confirmé que 71 contrôles ont été effectués pour le contrôle anti dopage durant les jeux dont 1 présenterait une anomalie. Afin de garantir la confidentialité de toute la procédure, ces résultats ne peuvent être divulgués tant qu'ils ne sont pas définitifs.

Maurice rappelle aux représentants des îles la nécessité du règlement des factures liées à la réalisation des récompenses du CIJ.

Point sur les participations financières

La parole est donnée à M. Grimaud qui expose que le bilan des jeux sera fait lors de la prochaine réunion du CIJ sur tous ses aspects y compris les finances. A ce jour, deux îles n'ont pas encore réglé la totalité de leur participation: Comores pour un montant de 13 585 € et Madagascar pour un montant de 86 235€. Il sollicite l'intervention voire une décision du CIJ pour le règlement de ces factures et souhaite que les îles accusent réception des relances qui sont faites pour une bonne gestion du COJI.

Comores pose le principe de l'analyse de ce reliquat qui provient du non - respect de la charte des jeux au niveau de l'organisation de la cérémonie d'ouverture. Ils reconnaissent avoir un problème pour le règlement de ce reliquat. La difficulté provient de la perte de près de 400 000 € du fait des coûts supplémentaires qu'ils ont dû assumer pour le rapatriement de la délégation. Il est conscient de la nécessité d'honorer ses engagements mais pour ce bilan, ils ont de grosses difficultés. Les décisions devraient être prises pour y faire face et ils s'excusent auprès du COJI car ils reconnaissent qu'il faut respecter les règles.

Le COJI précise qu'il doit clôturer les comptes d'ici la fin de l'année et il souhaite que tout questionnement ou précision à demander sur la facturation intervienne très rapidement.

Maurice souligne que ces problèmes doivent être évités dans le cadre du respect des règlements qui prévoit le versement d'arrhes et le règlement de la participation avant l'accès de la délégation au village. C'est ce dispositif que Maurice a appliqué en 2003 avec des délégations qui ont attendu 3 heures voir plus pour entrer au village.

M. Beaulieu signale qu'il était difficile de refuser l'entrée au village compte-tenu de certains horaires d'arrivée des délégations. Il estime qu'il fallait, dans ces circonstances, user de souplesse.

Le président suspend la séance et à la reprise des travaux, le CIJ accueille le représentant de Madagascar en la personne du président du CNO de Madagascar.

Etat d'avancement des travaux pour les Xèmes JIOI

Le président donne la parole aux Comores qui, en préambule, explique le travail accompli pour présenter un dossier prenant en compte tous les aspects des investissements y compris financiers. La délégation n'a pu se présenter au complet pour des questions de disponibilité d'avion mais il est signalé que M. Hamada Madi Boléro, Directeur de Cabinet du Président et Ministre de la Défense des Comores, que le CIJ a reçu lors de sa réunion du 8 août 2015, sera présent à partir de 16h30 pour apporter tout l'appui du Gouvernement de l'Union des Comores à ce dossier.

La Réunion remercie la délégation comorienne. Elle enregistre la volonté de l'Union des Comores avec l'implication de toute la population qui dénote une réelle volonté d'organiser les jeux avec prise en compte de tous les enjeux. Elle demande un approfondissement du chiffrage des jeux avec un budget prévisionnel sur les équipements et le fonctionnement des jeux pour avoir une idée du volume global des financements nécessaires.

Les Comores répondent que les estimations sont faites avec un ordre de grandeur qui est pris en compte par le Gouvernement d'où une prise de position ferme de celui-ci et du mouvement sportif.

Les Seychelles remercient les Comores pour la présentation. Ils notent la possibilité de 19 sports au maximum et souhaiteraient savoir le nombre maximum de participants à ces jeux et leur durée.

Les Comores répondent qu'au minimum, 10 disciplines sont prévues avec une possibilité de 12 disciplines et que leur engagement respectera la charte.

La Réunion s'interroge sur la question de la faisabilité de la piscine au niveau technique.

Les Comores confirment leur position et garantissent que la piscine est réalisable. Le délai de fin des études a été fixé à fin novembre 2015 pour préciser les conditions de réalisation des équipements.

M. Beaulieu demande si les Comores peuvent fournir plus de détails sur les études de conception, la levée des financements, le temps de passation des marchés, et le planning des travaux.

Les Comores répondent qu'ils pourront donner plus d'information lors de la première réunion du CIJ. Ils souhaitent que soit mis en place un plan d'évaluation par le CIJ. Des engagements ont été demandés et il constate que les Comores ont répondu à ces engagements.

M. Beaulieu rappelle que les échéanciers ont été demandés depuis deux ans.

Les Comores signalent que les études de faisabilité n'empêchent pas les études de conception. Par contre, les études d'exécution sont du ressort des entreprises donc interviendront par la suite.

Les Seychelles constatent que les questions posées ne l'ont pas été lors des autres candidatures pour les jeux précédents. Il y avait nécessité d'avoir des études pour tous les sites pour voir la suite à donner. En fait, il constate que le plus grand problème réside dans la question de la confiance compte-tenu du passé. D'autre part, ils ont l'impression d'une contradiction entre les dates données alors que les études ne sont pas finies. Les Comores répondent qu'ils sont déterminés parce qu'ils ont travaillé sur le dossier avec une implication de plus en plus forte du Gouvernement et qu'il n'y a pas à douter de la poursuite de ce dossier. De plus, ils font part de la pression de la population qui veut les jeux.

Madagascar souligne que Les Comores ont participé à toutes les éditions mais n'ont jamais organisé les jeux et qu'il fallait leur donner leur chance. Beaucoup de temps a été perdu à discuter et il faut maintenant être très strict dans les décisions à prendre. Personnellement, il apporte son soutien aux Comores. Mais il ne constate pas l'engagement du Gouvernement alors qu'il attendait un engagement total. Or, la question est de savoir comment attribuer les jeux sans engagement total du Gouvernement.

Seychelles demande quelle est la proposition de date pour organiser la prochaine réunion du CIJ.

Maurice rappelle que pour respecter la charte, elle doit avoir lieu 6 mois après la fin des jeux.

Les Comores font savoir que cette réunion du CIJ ne pourra être organisée au mois de février car ils seront en période électorale.

Les Seychelles indiquent que leur souci est qu'il n'a pas la traduction physique de l'engagement oral, cette situation résulte d'un manque de concrétisation dans l'action.

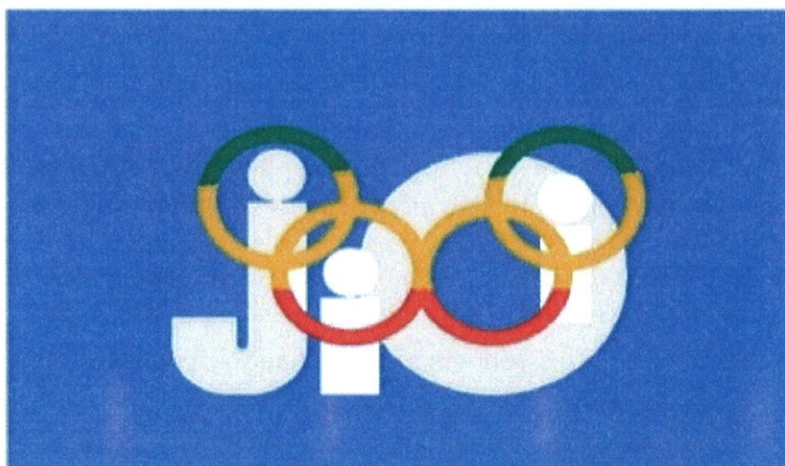
Les Comores demandent à ce que le CIJ comprenne qu'ils veulent les jeux et que tout sera fait pour répondre à leur engagement mais que la réunion sera décalée.

Seychelles soulignent que la question de la première réunion n'est pas un problème mais que c'est le suivi des engagements.

Maurice intervient pour souligner qu'il faut arrêter avec les tergiversations et qu'il faut prendre une décision. Les Comores ont pris en 1998 l'engagement et ils n'ont pas réalisé les jeux. Suite aux visites aux Comores, il a été constaté l'envie des autorités d'organiser les Jeux pour la jeunesse comorienne. Mais il s'agit d'un engagement verbal. Le dossier n'a pas avancé et il n'est pas noté de progrès pour la

Réunion du Conseil International des Jeux
Session extraordinaire

20 octobre 2015



Saint – Denis

LA REUNION

PROJET DE PROCES VERBAL

Le Secrétaire Général rappelle les principaux points à l'ordre du jour de la prochaine réunion : bilan des jeux, élections du bureau du CIJ. Elle sera suivie d'une deuxième réunion pour examiner les autres points à l'ordre du jour.

Maurice demande à disposer des copies de la charte et du règlement intérieur signés.

Plus d'autres questions n'étant posées, l'ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Adoption des procès- verbaux des réunions précédentes

A l'unanimité, les membres du CIJ confirment l'adoption des procès - verbaux des 1^{er}, 2 et 4 août 2015. Des modifications sont apportées aux propositions de procès - verbaux des 6, 8 et 9 août 2015 qui sont adoptés en prenant en compte les observations. Tous ces procès – verbaux figurent en annexe.

Après discussions, il est confirmé que 71 contrôles ont été effectués pour le contrôle anti dopage durant les jeux dont 1 présenterait une anomalie. Afin de garantir la confidentialité de toute la procédure, ces résultats ne peuvent être divulgués tant qu'ils ne sont pas définitifs.

Maurice rappelle aux représentants des îles la nécessité du règlement des factures liées à la réalisation des récompenses du CIJ.

Point sur les participations financières

La parole est donnée à M. Grimaud qui expose que le bilan des jeux sera fait lors de la prochaine réunion du CIJ sur tous ses aspects y compris les finances. A ce jour, deux îles n'ont pas encore réglé la totalité de leur participation: Comores pour un montant de 13 585 € et Madagascar pour un montant de 86 235€. Il sollicite l'intervention voire une décision du CIJ pour le règlement de ces factures et souhaite que les îles accusent réception des relances qui sont faites pour une bonne gestion du COJI.

Comores posent le principe de l'analyse de ce reliquat qui provient du non - respect de la charte des jeux au niveau de l'organisation de la cérémonie d'ouverture. Ils reconnaissent avoir un problème pour le règlement de ce reliquat. La difficulté provient de la perte de près de 400 000 € du fait des coûts supplémentaires qu'ils ont dû assumer pour le rapatriement de la délégation. Il est conscient de la nécessité d'honorer ses engagements mais pour ce bilan, ils ont de grosses difficultés. Les décisions devraient être prises pour y faire face et ils s'excusent auprès du COJI car ils reconnaissent qu'il faut respecter les règles.

Le COJI précise qu'il doit clôturer les comptes d'ici la fin de l'année et il souhaite que tout questionnement ou précision à demander sur la facturation intervienne très rapidement.

Maurice souligne que ces problèmes doivent être évités dans le cadre du respect des règlements qui prévoit le versement d'arrhes et le règlement de la participation avant l'accès de la délégation au village. C'est ce dispositif que Maurice a appliqué en 2003 avec des délégations qui ont attendu 3 heures voir plus pour entrer au village.

M. Beaulieu signale qu'il était difficile de refuser l'entrée au village compte-tenu de certains horaires d'arrivée des délégations. Il estime qu'il fallait, dans ces circonstances, user de souplesse.

Le président suspend la séance et à la reprise des travaux, le CIJ accueille le représentant de Madagascar en la personne du président du CNO de Madagascar.

et des échéances. Il précise que le dossier présente les choix avec les capacités financières pour les infrastructures soit le volet investissement de l'opération comme cela était demandé. Dans une deuxième étape, il sera présenté la capacité de l'organisation des jeux sur le plan du fonctionnement.

Mayotte intervient pour rappeler que, pour la 1^{ère} fois, un cahier des charges a été établi pour assurer la pérennité des jeux et que le CIJ a reçu plusieurs candidatures. Il pose la question de savoir si la présentation prend en compte le changement de Gouvernement qui doit intervenir fin février /début mars compte-tenu de la tournante de la constitution comorienne.

Les Comores répondent qu'il n'y a pas de souci car les engagements internationaux seront respectés quel que soit le Gouvernement de l'Union des Comores et rappelle la volonté de tous les comoriens pour l'organisation de ces jeux.

La Réunion remercie la délégation comorienne. Elle enregistre la volonté de l'Union des Comores avec l'implication de toute la population qui dénote une réelle volonté d'organiser les jeux avec prise en compte de tous les enjeux. Elle demande un approfondissement du chiffrage des jeux avec un budget prévisionnel sur les équipements et le fonctionnement des jeux pour avoir une idée du volume global des financements nécessaires.

Les Comores répondent que les estimations sont faites avec un ordre de grandeur qui est pris en compte par le Gouvernement d'où une prise de position ferme de celui-ci et du mouvement sportif.

Les Seychelles remercient les Comores pour la présentation. Ils notent la possibilité de 19 sports au maximum et souhaiteraient savoir le nombre maximum de participants à ces jeux et leur durée.

Les Comores répondent qu'au minimum, 10 disciplines sont prévues avec une possibilité de 12 disciplines et que leur engagement respectera la charte.

La Réunion s'interroge sur la question de la faisabilité de la piscine au niveau technique.

Les Comores confirment leur position et garantissent que la piscine est réalisable. Le délai de fin des études a été fixé à fin novembre 2015 pour préciser les conditions de réalisation des équipements.

M. Beaulieu demande si les Comores peuvent fournir plus de détails sur les études de conception, la levée des financements, le temps de passation des marchés, et le planning des travaux

Les Comores répondent qu'ils pourront donner plus d'information lors de la première réunion du CIJ. Ils souhaitent que soit mis en place un plan d'évaluation par le CIJ. Des engagements ont été demandés et il constate que les Comores ont répondu à ces engagements.

M. Beaulieu rappelle que les échéanciers ont été demandés depuis deux ans.

Les Comores signalent que les études de faisabilité n'empêchent pas les études de conception. Par contre, les études d'exécution sont du ressort des entreprises donc interviendront par la suite.

Les Seychelles constatent que les questions posées ne l'ont pas été lors des autres candidatures pour les jeux précédents. Il y avait nécessité d'avoir des études pour tous les sites pour voir la suite à donner. En fait, il constate que le plus grand problème réside dans la question de la confiance compte-tenu du passé. D'autre part, ils ont l'impression d'une contradiction entre les dates données alors que les études ne sont pas finies. Les Comores répondent qu'ils sont déterminés parce qu'ils ont travaillé sur le dossier avec une implication de plus en plus forte du Gouvernement et qu'il n'y a pas à douter de la poursuite de ce dossier. De plus, ils font part de la pression de la population qui veut les jeux.

Madagascar souligne que Les Comores ont participé à toutes les éditions mais n'ont jamais organisé les jeux et qu'il fallait leur donner leur chance. Beaucoup de temps a été perdu à discuter et il faut maintenant être très strict dans les décisions à prendre. Personnellement, il apporte son soutien aux Comores. Mais il ne constate pas l'engagement du Gouvernement alors qu'il attendait un engagement total. Or, la question est de savoir comment attribuer les jeux sans engagement total du Gouvernement.

